

# What to do if you are in an accident involving your rental vehicle while on NPP Travel

## Quoi faire en cas d'accident au volant d'une voiture de location lors d'un voyage d'affaires des BNP



### Within Canada and the United States

If you are in an accident, follow local reporting requirements according to the jurisdiction in which the incident occurred. This may involve a police report. If you rented the car with your American Express CFMWS travel card, be sure to pay the rental charges using that card. Once the vehicle is returned, contact Royal and Sun Alliance Insurance (1-800-243-0198) for individuals who used their American Express CFMWS travel card, otherwise contact the CIP Manager Janice Bisko (204-833-2500 ex 4024).

Remember to decline the collision damage waiver or loss damage (DCW/LDW) at the time of rental. When renting a vehicle for NPP travel you are covered for collision damage under the American Express CFMWS travel card, or the Consolidated Insurance Program (CIP) for individuals who do not use an American Express CFMWS travel card to book and pay for their rental vehicle.

### International travel

Before travelling, check with American Express if coverage is available in the country where you rented the vehicle. If American Express provides coverage, then decline the collision damage waiver or loss damage (DCW/LDW) at the time of rental. **Otherwise**, take the DCW/LDW with the rental agency.

### There is no Consolidated Insurance Program (CIP) coverage for international vehicle rentals.

If you are in an accident, follow local reporting requirements according to the jurisdiction in which the incident occurred. This may involve a police report. If you rented the car with your American Express CFMWS travel card, be sure to pay the rental charges using that card. Once the vehicle is returned, contact Royal and Sun Alliance Insurance (call collect: 905 475-4832) if you used your American Express CFMWS travel card.

### Au Canada ou aux États-Unis

Si vous avez un accident automobile, vous devez le signaler conformément aux exigences de la localité où il s'est produit. Un rapport de police pourrait être nécessaire. Si vous avez réservé le véhicule avec votre carte individuelle de voyage American Express des SBMFC, assurez-vous de payer les frais de location au moyen de cette carte. Lorsque vous retournez le véhicule, communiquez avec la RSA (1-800-243-0198) si vous avez utilisé cette carte, sinon, communiquez avec la gestionnaire du Programme d'assurance consolidé (PAC), Janice Bisko (204-833-2500, poste 4024).

Assurez-vous de refuser la protection d'exonération pour les dommages par collision (EDC) et toute autre assurance pertes et dommages lors de la location. Lorsque vous louez un véhicule dans le cadre d'un voyage d'affaires pour le compte des BNP, l'assurance collision/dommages est offerte par la carte individuelle de voyage American Express des SBMFC, ou par le PAC, si vous avez utilisé une autre carte pour la réservation et le paiement du véhicule de location.

### Voyages internationaux

Avant le voyage, vérifiez auprès d'American Express si la couverture est offerte à votre destination. Si c'est le cas, refusez l'EDC ou l'assurance pertes et dommages au moment de la location. **Sinon**, souscrivez l'EDC ou l'assurance pertes et dommages de l'agence de location.

### Le PAC n'offre pas de couverture pour les locations de voiture à l'étranger.

Si vous avez un accident automobile, vous devez le signaler conformément aux exigences de la localité où il s'est produit. Un rapport de police pourrait être nécessaire. Si vous avez réservé le véhicule avec votre carte individuelle de voyage American Express des SBMFC, assurez-vous de payer les frais de location au moyen de cette carte. Lorsque vous retournez le véhicule, communiquez avec la RSA (à frais virés : 905-475-4832) si vous avez utilisé cette carte.